

CONSIGNES POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à confirmer votre inscription administrative à l'ENSA-Marseille pour l'année 2019-2020, entre le 26 août et le 06 septembre 2019.

Dans le cadre de votre dossier de préinscription vous avez normalement déjà effectué les étapes 1 et 2. Si ce n'est pas le cas, vous avez jusqu'au 26 août pour remplir votre dossier.

1^{ère} étape - obligatoire avant l'inscription en ligne : l'attestation CVEC

La Contribution Vie Etudiante et de Campus d'un montant de 91 euros, doit obligatoirement être payée en ligne avant de vous inscrire.

Vous devez obtenir une attestation d'acquiescement via le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Les étudiants boursiers en sont exonérés mais doivent obtenir l'attestation d'acquiescement via la plateforme dédiée.

2^{ème} étape – inscription en ligne sur la plateforme TAIGA :

Vous devez vous connecter à votre compte et sélectionner en bas à gauche l'année 2019-2020.

1- Vous devez fournir au format pdf les documents suivants et déposer les fichiers dans votre espace personnel Taiga :

- Photo d'identité au format numérique - format obligatoire : JPEG 300px X 400
- Attestation CVEC à obtenir auprès du CROUS <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Attestation de responsabilité civile pour l'année universitaire 2019-2020
- Attestation provisoire de demande de BOURSE (si vous êtes boursier)
- Relevé de notes du BAC*
- Diplôme du BAC (à déposer lorsqu'il sera en votre possession)*
- Diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur*
- Papiers d'identité en cours de validité
- Document de cession des droits complété et signé : à télécharger => [ICI](#)
- Document d'accusé d'engagement de lecture des règlements complété et signé : à télécharger => [ICI](#)

3^{ème} étape – paiement des droits d’inscription en ligne sur la plateforme

TAIGA :

Important : "Le paiement des droits d’inscription n’est à ce jour pas disponible contrairement à ce qui a été annoncé sur les consignes d’inscription et de réinscription. Nous vous invitons à régulièrement vous rendre sur notre site Internet car nous actualiserons cette information quand le service de paiement en ligne sera ouvert.

Nous sommes dans l’attente de la publication de l’arrêté du Ministère de la Culture fixant le montant des droits.

Merci de votre compréhension." ENSA•M, le 28 août à 9h50

Vous devez vous connecter à votre compte et sélectionner en bas à gauche l’année 2019-2020.

Vérifiez que vous êtes positionné(e) sur le bon cycle et la bonne année.

Vous n’avez plus de centre de Sécurité Sociale (LMDE ou SMEREP voir note ci-dessous) à choisir, vous payez uniquement les frais de scolarité :

- Frais de scolarité Licence : 369 € *

-Frais de scolarité Master : 506 € *

*Montants en vigueur pour l’année 2018-2019, les montants pour l’année 2019-2020 seront mis à jour le 27 août 2019 lors des inscriptions en ligne.

Information concernant la sécurité sociale :

La loi Orientation et Réussite des Étudiants a simplifié votre affiliation à la Sécurité sociale : depuis la rentrée 2018, vous ne changez plus de régime obligatoire d’assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé et ne payez donc plus la cotisation à la sécurité sociale étudiante. Par ailleurs, vous pouvez souscrire à une complémentaire santé pour un remboursement plus important de vos frais de santé. Cela peut être la mutuelle de vos parents, une mutuelle étudiante ou un autre organisme. Elle prendra en charge tout ou partie des frais qui ne sont généralement pas couverts par l’Assurance maladie obligatoire. (<https://www.ameli.fr>)

4^{ème} étape – Programme détaillé de la semaine de rentrée L1

Nous vous donnons rendez-vous le lundi 2 septembre dans l’amphithéâtre Puget de 11h à 16h30 pour une présentation générale de l’école et de ses acteurs.

Merci de vous présenter dès 10h30 pour un émargement dans le hall d’accueil.

Le bivouac de la semaine vous sera présenté à partir de 14h30 jusque 15h30 et sera suivie par un cours de Mr Pascal Urbain, de 15h30 à 16h30.

Une pause déjeuner est prévue de 13h30 à 14h30.

Le mardi 3 septembre sera réservé à la préparation de vos affaires. Le départ sur le sentier GR2013 (bivouac) est prévu à partir du mercredi 4 jusqu’au vendredi 6 septembre.

<http://www.marseille.archi.fr/actus/bivouac-2/>